**Les programmes des épreuves**

Les sujets et les modalités des **épreuves écrites** correspondent aux programmes du cycle 4 ou à celui de la classe de troisième lorsque le programme disciplinaire du cycle 4 le précise.

L'**épreuve orale** porte sur un objet d'étude abordé dans le cadre de l'enseignement d'histoire des arts ou un projet mené dans le cadre d'un enseignement pratique interdisciplinaire ou des parcours éducatifs.

Pour les candidats de la **série professionnelle**, des sujets distincts sont élaborés en adéquation avec les [spécificités](http://eduscol.education.fr/cid52249/dispositifs-specifiques.html) des classes de troisième préparatoires à l'enseignement professionnel, des classes des sections d'enseignement général et professionnel adapté et des classes de troisième de l'enseignement agricole. Les référentiels de formation correspondants sont définis par une [note de service pour les sciences et la technologie](http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=107620) et une [note de service pour l'histoire-géographie-enseignement moral et civique](http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=107621).

**Les épreuves**

**1. Épreuve écrite de français**

Durée de l'épreuve : **3 heures**

L'épreuve prend appui sur un corpus de français, composé d'un texte littéraire et éventuellement d'une image en rapport avec le texte.

L'épreuve notée sur **100 points** est composée de :

* **Un travail sur le texte littéraire et, éventuellement, sur une image** (50 points - 1 h 10 minutes) :
	+ Grammaire et compétences linguistiques : des questions permettant d'évaluer les compétences linguistiques et la maîtrise de la grammaire ainsi qu'un exercice de réécriture sont proposés aux candidats.
	+ Compréhension et compétences d'interprétation : des questions permettant d'évaluer à la fois la compréhension du texte et les compétences d'interprétation sont proposées aux candidats.
* **Une dictée** (10 points - 20 minutes) de 600 signes environ pour les candidats de série générale et 400 signes environ pour les candidats de série professionnelle.
* **Une rédaction** (40 points - 1 h 30 minutes) : deux sujets au choix sont proposés aux candidats.

**2. Épreuve écrite d'histoire - géographie - enseignement moral et civique**

Durée de l'épreuve : **2 heures**

L'épreuve notée sur **50 points** est composée de trois exercices :

* Exercice 1. Analyser et comprendre des documents en histoire ou en géographie (20 points)
* Exercice 2. Maîtriser différents langages pour raisonner et utiliser des repères historiques et géographiques (20 points)
* Exercice 3. Mobiliser des compétences relevant de l'enseignement moral et civique (10 points)